

Institut Européen des Jardins & Paysages

*Inventaire des parcs et jardins de France*

**Archives nationales d'Outre-Mer**

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Intitulé	Parcs et jardins des anciennes colonies
Source	Ministère des colonies, administrations territoriales de souveraineté, personnes privées, entreprises
Date de création	XVII <sup>e</sup> -1962
Localisation	Archives nationales d'Outre-mer
Source	environ 40 kml

## Historique

Service à compétence nationale installé à Aix-en-Provence, les Archives nationales d'outre-mer ont pour mission la conservation des archives de l'expansion coloniale française. Héritier de trois siècles d'histoire, il conserve deux grands ensembles au passé administratif et archivistique différent : d'une part les archives des ministères qui furent chargés du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle de l'empire colonial français, d'autre part les archives transférées des anciennes colonies et de l'Algérie lors de leur indépendance. Le Centre conserve aujourd'hui 38 kilomètres d'archives et accueille chaque année plus de 2000 lecteurs. Les fonds sont complexes, car longtemps l'histoire des archives coloniales a été mouvementée. Si la présence française outre-mer date du XVI<sup>e</sup> siècle, une administration spécifique aux colonies ne voit le jour qu'en 1710 avec la création au ministère de la Marine du bureau des Colonies. C'est la conséquence de la lente spécialisation de bureaux chargés de régler les problèmes touchant l'administration et la vie des possessions outre-mer. Jusqu'en 1858, les Colonies sont rattachées à la Marine, mais les fonds sont séparés physiquement. En 1858 est créé l'éphémère ministère de l'Algérie et des Colonies. Les Colonies sont à nouveau rattachées à la Marine en 1860. Toutefois, l'idée d'une administration distincte pour les colonies voit lentement le jour. En 1881 est créé un sous-secrétariat d'Etat aux Colonies rattaché au ministère du Commerce, qui, après diverses vicissitudes, sera érigé en ministère de plein exercice le 20 mars 1894. La loi du 31 juillet 1920 donne ensuite à l'administration centrale du ministère une organisation qu'elle conserve sans changement jusqu'à sa disparition en 1960. Les archives ont suivi les aléas de l'administration coloniale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elles ont été ballottées de lieux en lieux, ont changé fréquemment de bureau de rattachement, ont été traitées de manière différente par chaque archiviste. Il faut attendre 1920 pour que naisse enfin un véritable service d'archives à Paris. Les archives territoriales, quant à elles, ont eu pendant longtemps une existence précaire. Selon les territoires de véritables services d'archives n'ont vu le jour qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, voire même au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Se sont ajoutés à cette précarité les mauvaises conditions climatiques et de conservation, le manque de personnel qualifié, enfin les rapatriements souvent hâtifs au moment des indépendances.

Les archives de l'expansion française ne se limitent pas aux documents de l'administration ; tous les documents publics ou privés qui contribuent à éclairer son histoire peuvent être pris dans la définition de ces archives.

Ainsi le dépôt d'Aix-en-Provence est une création artificielle due aux circonstances ; les fonds conservés sont d'origine et de nature très diverses, sans unité géographique ni même administrative : archives métropolitaines et locales, archives officielles de la présence et de l'expansion française, mais aussi archives d'administrateurs, de simples particuliers, archives économiques, photographies. Fonds différents, car l'administration en Inde n'est pas la même que celle de l'Algérie ou de l'Indochine, fonds incomplets puisque n'ont été rapatriées que les archives de souveraineté et non de gestion. Mais tous ces fonds montrent les aspects multiples de la présence française outre-mer, de l'occupation simple à la conquête, l'exploration, la mise en valeur, les rapports entre Français et populations locales. Le territoire couvert va des Antilles aux Mascareignes, du continent américain à l'Afrique, de l'Asie à l'Océanie.

## Description

Parmi les différents fonds des ANOM, ceux du Premier et du Second Empire colonial contiennent des documents ou des dossiers isolés concernant les parcs et jardins des anciennes colonies. Il s'agit notamment de jardins botaniques créés pour l'approvisionnement de la métropole en plantes exotiques. Le fonds du Premier Empire colonial (XVII<sup>e</sup> siècle-1815) est assez riche sur le sujet, et ses inventaires détaillés permettent une recherche fine. Par exemple, la description des courriers émis et reçus par le Secrétariat d'État à la Marine permet de retrouver les correspondances ayant pour objet les jardins botaniques des colonies (création et gestion), l'envoi de plantes exotiques en métropole, ou encore leur acclimatation.

Amérique du Nord, Canada, ordres et instructions :

- COL B 23 F° 240 v° : jardin de l'hôpital général de Québec ;
- COL B 27 F° 108 v°, COL B 29 F° 28 v° : plantes à envoyer pour le jardin du Roi.

Extrême Orient, courrier à l'arrivée :

- C13 folios 98-118 : expédition de Pierre Poivre pour la Compagnie des Indes en Cochinchine, projet de jardin botanique à l'île de France.

Martinique, correspondance à l'arrivée :

- COL C8A 27 F° 7, COL C8A 27 F° 254 : projet de création d'un jardin botanique ;
- COL C8A 39 F° 147 : ordonnance royale du 9 septembre 1726 qui prescrit l'envoi au jardin botanique de Nantes de toutes les plantes médicinales des îles ; il serait nécessaire d'établir un jardin botanique à la Martinique pour favoriser la culture des plantes à épices (poivre, girofle, muscade) ;
- COL C8A 49 F° 350 : embarquement sur la Sainte-Rose, capitaine Le Bar, d'une caisse de graines et de plantes réunies par le sieur Dumoulin, médecin, pour le Jardin du roi ;
- COL C8B 23 N° 23 : annonce l'envoi au ministre de fruits, graines et animaux de la Martinique et suggère la création d'un jardin botanique au Fort-Royal, 3 p. ;
- COL C8B 16 N° 106 : création d'un jardin botanique ;
- COL C8A 86 F° 41, COL C8A 87 F° 6 : renoncement à l'établissement d'un jardin botanique ;
- COL C8A 86 F° 200 : créer, au quartier du Parnasse un jardin botanique ;
- COL C8A 87 F° 186 : créer un jardin botanique ;
- COL C8B 25 N° 20 : demande par Lacépède, garde du cabinet d'histoire naturelle au Jardin du roi, de lettres de recommandation en faveur de Dufrière, botaniste ;
- COL C8A 107 F° 159 : arrêté de Villaret-Joyeuse et Bertin qui ordonne plusieurs établissements dont un jardin botanique ;
- COL C8A 109 F° 238 : appointements du directeur du jardin colonial de Saint-Pierre et budget de cette institution ;
- COL C8B 26 N° 72 : objets de poterie nécessaires à l'établissement du jardin colonial des plantes ;
- COL C8A 113 F° 125 : arrêté du préfet colonial Laussat portant règlement sur le budget et la comptabilité du jardin des plantes de Saint-Pierre ;
- COL C8A 115 F° 255 : réunion à l'hôpital militaire de Saint-Pierre du jardin potager vendu par les Anglais ;
- COL C8A 110 F° 155 : succès obtenus au jardin des plantes dans la culture des arbres à épices ;
- COL C8A 111 F° 15 : nomination au poste de directeur du jardin botanique ;
- COL C8A 111 F° 97, COL C8B 26 N° 73 : construction d'un canal pour apporter l'eau au jardin des plantes.

Guyane, correspondance à l'arrivée :

- COL/C14/14 F° 35, COL/C14/14 F° 192 : récolte du café dans le jardin du Roi à Cayenne ;
- COL/C14/16 F° 187 : jardin du Roi à Cayenne ;
- COL/C14/16 F° 312 : envoi par le vaisseau du roi la Charente de graines, plantes et curiosités, de petits cacaoyers et de plants d'ananas pour le Jardin royal ;

- COL/C14/14 F° 191 : certificat délivré par d'Audiffrédy des journées fournies par les esclaves de Charanville au Jardin du roi à Cayenne ;
  - COL/C14/45 F° 191 : projet de note au sujet des appointements du jardinier demandé par Malouet pour s'occuper des pépinières installées à Cayenne et proposé par Thouin, jardinier du Jardin du roi ;
  - COL/C14/40 F° 223 : envoi de l'Ile de France à Cayenne de graines et de plants de girofliers, canneliers, muscadiers, pour être distribués aux habitants et cultivés dans le jardin du roi ;
  - COL/C14/32 F° 169 : création d'un jardin botanique dans la savane ;
  - COL/C14/35 F° 297 : Patris (Jean Baptiste), médecin du roi et botaniste en Guyane, projet d'écrire un ouvrage de botanique intitulé « Le jardin de la Guyane » ;
  - COL/C14/50 F° 69 : établissement d'un jardin public à Cayenne ;
  - COL/C14/58 F° 242 : demande formulée par Desrivierre-Gers d'être chargé de la direction du jardin du roi à Cayenne ;
  - COL/C14/57 F° 49 : réception de plantes des Indes pour le Jardin du roi ; état des plants. Instructions pour Richard, botaniste ;
  - COL/C14/57 F° 57 : « Au Jardin de l'Ile de France », « État des caisses d'arbres du jardin du Roi le Monplaisir, Isle de France, pour Cayenne... » ;
  - COL/C14/62 F° 317, COL/C14/63 F° 374 : état ou situation des plans apportés de l'Inde et déposé au jardin botanique ;
  - COL/C14/62 F° 227 : mémoire d'arbres envoyés au jardin du Roi ;
  - COL/C14/62 F° 317 : « État ou situation des plans apportés de l'Inde le 14 juin dernier par le navire l'Alexandre et qui ont été déposés au Jardin botanique », par Guisan (30 septembre 1788) ;
  - COL/C14/63 F° 374 : état des plantes de l'Ile-de-France déposées au jardin botanique, et du bétail du Cap de Bonne-Espérance apportés par l'Alexandre le 14 juin 1788, par Guisan (15 avril 1789) ;
  - COL/C14/66 F° 30 : concernant l'état des plantes exotiques se trouvant au Jardin du Roi à Cayenne ;
  - COL/C14/66 F° 44 : transport en France de la collection d'arbres ;
  - COL/C14/66 F° 377 : envoi de l'état des plantes cultivées dans le jardin du roi de Cayenne ;
  - COL/C14/67 F° 13 : concernant une lettre de Martin, botaniste, chargé de la direction du Jardin du roi de Cayenne ;
  - COL/C14/67 F° 14 : concernant la lettre de Martin, botaniste (4 mars 1791). Transfert d'un jardinier ;
  - COL/C14/68 F° 21 : envoi en Guyane d'un jardinier pour suppléer Martin, directeur du jardin du roi à Cayenne, malade. Relations entre les jardins du roi de Cayenne et de l'Ile de France. Autorisation d'emporter des graines diverses.
  - COL/C14/68 F° 30 : lettres de Martin, botaniste, chargé de la direction du jardin royal des plantes à Cayenne ;
  - COL/C14/70 F° 67 : nouvel emplacement du jardin botanique ;
  - COL/C14/81 F° 37 : établissement au jardin botanique de pépinières de plantes exotiques. État actuel de celles-ci.
- Les fonds du Second Empire colonial sont plus pauvres sur le sujet, quoique l'on trouve quelques documents sur les jardins botaniques, par exemple : série géographique, Guinée française.
- Correspondance générale (fin XIX<sup>e</sup>) ;
- 1501 COL 9 : note du ministre pour le Jardin colonial : avis de la suppression des fermes de Ditinn et de Timbo ;
  - 1513 COL 7 : création d'un jardin d'essai à Conakry : correspondance, note et rapport (juin 1897-septembre 1899) (8 pièces).
- Actes du pouvoir royal : règne de Louis XVIII
- 1 COL 5 : rapport au roi proposant d'approuver l'acquisition d'un terrain à Cayenne pour y créer un jardin des Plantes ;
  - 1 COL 6 : logement du botaniste du roi, directeur du jardin du roi.
- Règne de Louis-Philippe :
- 1 COL 10 : formation d'un jardin botanique par la ville de Pointe-à-Pitre.
- Direction des affaires politiques : Inde française :
- 61 COL 2885 : jardin botanique : réorganisation du jardin et statut du personnel.
- Affaires diverses :
- 61 COL 2594 : achats pour le jardin colonial ;
  - 61 COL 1140 : jardin colonial, rapport.

Finances locales :

- 61 COL 2621 : subventions au jardin colonial ;

Inspection générale des travaux publics : Pondichéry :

- 91 COL 646 : construction d'une prison générale dans la partie nord du jardin d'acclimatation.

## Conditions d'accès

Libre

## Autre instrument de recherche

en ligne : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/>

## Conditions d'utilisation

Libre

## Caractéristiques du parc/jardin

Index des lieux: Québec (Canada), Martinique (France, département), Guyane (France, département), Saint-Pierre (Martinique, France), Cayenne (Guyane, France), Pointe-à-Pitre (Guadeloupe, France)